Mairie de Cesny aux Vignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Eric DUVAL, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Madame et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLÉJAS Christian, CHARLES Aurélie, Adjoints au Maire, BOURBIA Karim, CHAGNEUX Philippe (*départ à 20 H 30*), CHESNEL Mickaël, et VANNESTE Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

<u>Étaient absents</u> : Madame DOGUET Julie, Messieurs BUREL Cyril, TRÉOL Olivier et OLIVIER Christophe.

Madame CHARLES Aurélie a été nommée secrétaire de séance.

I - Affaires Generales

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Madame DOGUET et Messieurs OLIVIER et TRÉOL, absents lors de la réunion.

2°) REGLEMENT GENERAL EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la nouvelle règlementation générale de protection des données, la désignation d'un délégué est désormais obligatoire pour les collectivités territoriales. Ce délégué, nommé par arrêté municipal, aura pour missions de contrôler le respect du règlement et du droit en matière de protection des données et de coopérer avec la CNIL.

Il précise qu'il a interrogé par courrier Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val ès Dunes le 7 août, ce dernier ayant fait part, lors d'un conseil communautaire en mai, de ses recherches tendant à envisager une mutualisation d'un délégué à l'échelle communautaire.

Lors du dernier conseil communautaire, Monsieur le Maire a interrogé oralement Monsieur le Président à ce sujet. Celui-ci a fait savoir que ses démarches étaient encore en cours.

En l'attente, Monsieur le Maire indique qu'il convient de retirer ce sujet de l'ordre du jour.

3°) <u>SDEC ENERGIE</u> ⇒ <u>RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT-FARÇY ET ADHESION DE LA</u> COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Retrait de la Commune déléguée de Pont-Farçy du SDEC Energie :

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1er janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farçy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farçy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée générale du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farçy du SDEC ÉNERGIE.

Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie :

Monsieur le Maire expose que suite par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transmettre ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée générale du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1er janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE.

II - DOMAINE COMMUNAL

1°) CIMETIERE ACTUEL ⇒ NOUVEL AGENCEMENT DE L'ALLEE PRINCIPALE

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux l'idée d'un nouvel agencement de l'entrée principale du cimetière. Il s'agirait de combler une partie de l'allée centrale afin que celle-ci soit du même niveau que les allées accueillant les actuelles tombes, tout en laissant un accès libre de 0.90 m environ.

Cette opération (qui nécessite principalement un apport de terre) permettrait de créer une dizaine d'emplacements pour des futures inhumations ainsi que la réalisation d'un accès pour personnes à mobilités réduites, côté route de Croissanville.

Enfin, la pose d'un columbarium pourrait être envisagée ultérieurement le long de la chapelle.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent le principe de ces opérations et autorisent Monsieur le Maire (ou son représentant) à poursuivre les démarches nécessaires.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement du cimetière, la Préfecture, consultée à ce sujet, a fait savoir qu'elle faisait procéder, par ses services, à l'analyse juridique du cas complexe que la commune lui a exposé.

III - SCOLAIRE

1°) INFORMATIONS SUR RENTREE SCOLAIRE

Madame CHARLES relate cette dernière rentrée qui s'est effectuée avec la même équipe enseignante que l'an passé, soit sous la direction de Madame Caroline BONAVENTURE, assistée de Madame Clémence MARTIN et de Madame Anne-Catherine PASCAL.

Concernant le nombre d'enfants inscrits à l'école et aux différents services, les effectifs sont les suivants : 59 enfants sont inscrits cette année dont 8 de Ouézy, soit par classe :

- Classe de Madame Anne-Catherine PASCAL : 21 élèves ainsi répartis :

o Petite section de maternelle : 5

Moyenne section : 10 Grande section : 6

- Classe de Madame Clémence MARTIN : 15 élèves ainsi répartis :

CP:7CE1:8

- Classe de Madame Caroline BONAVENTURE: 23 élèves ainsi répartis :

CE2:8CM1:7CM2:8

- Cantine : 57 enfants inscrits (dont 8 de Ouézy) mais seuls 37 prennent quotidiennement leurs repas ;
- Garderie: 50 enfants inscrits (dont 8 de Ouézy) mais seuls 24 la fréquentent de façon régulière).

Les principaux travaux effectués cet été sont ceux retenus en début d'année soit l'isolation des murs intérieurs de l'école maternelle. Ces travaux ont été réalisés par les deux employés communaux qu'il convient de féliciter pour leur implication dans ce travail.

Des radiateurs ont été achetés pour remplacer ceux qui étaient vétustes. Il avait été envisagé d'installer une horloge permettant de programmer les radiateurs. Or, le coût de cette installation (et des travaux annexes) est bien trop élevé pour cette année. Différents devis seront demandés afin de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR en 2019.

Durant les prochaines vacances de la Toussaint, il est prévu qu'une rampe d'accès soit installée le long de l'école maternelle et une plate-forme aménagée afin de permettre l'installation d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite.

Enfin, l'abribus a été installé route de Croissanville, afin de protéger les collégiens qui attendent le car scolaire.

IV - SOCIAL

1°) ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'AIDE

L'assistante sociale du centre médico-social d'Argences sollicite une aide d'un montant de 250 € afin de soutenir un foyer de Cesny aux Vignes rencontrant actuellement des difficultés financières. Un exposé écrit de sa situation est communiqué aux élus. Ceux-ci, après avoir étudié ce dossier avec la plus grande attention et après en avoir débattu, décident de ne pas répondre favorablement à cette demande.

V - URBANISME

1°) PLU ⇒ ENQUETE PUBLIQUE

Rappel de l'enquête publique en cours (du 25 septembre au 26 octobre 2018) pour laquelle le commissaire enquêteur délivrera ses conclusions avant le 26 novembre. A ce jour, 3 visites ont été effectuées et 1 observation consignée dans le registre d'enquête.

Dans le cadre du développement des pistes cyclables, Monsieur le Maire informe les élus que l'ADEME lance un appel à projet « vélo et territoires 2018 ». Différentes collectivités peuvent candidater. A suivre peutêtre au niveau de la Communauté de Communes.

2°) Projets de lotissements ⇒ Propositions

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le 24 juillet, une réunion de travail s'est tenue en mairie au cours de laquelle Monsieur VESQUES, gérant de Vesqual Lotisseur, a présenté son offre concernant la parcelle de terrain appartenant à la commune (cadastrée ZC 30 pour 13 497 m²).

Il propose d'acheter cette parcelle au prix de 10 € / m² sous les conditions suspensives suivantes :

- Vesqual Lotisseur prendra en charge le dépôt du permis d'aménager mais ne fera l'acquisition des terrains que si la pré-commercialisation se monte à 40 % des terrains de l'opération, soit environ 12 terrains à ce jour (étant précisé que ce chiffre sera revu car suite à la réunion de travail du 24 juillet, la surface de chaque parcelle va être diminuée afin d'obtenir un prix de vente moins élevé, d'où un nombre plus important de terrains),
- accord avec la propriétaire de la deuxième parcelle concernée pour l'acquisition de ses terrains (parcelle ZC 89) sur le même tarif et avec les mêmes conditions de pré-commercialisation,
- accord avec la municipalité pour l'acquisition du chemin d'accès sur la parcelle ZC 36 sur les mêmes bases tarifaires,
- terrain libre de toute location ou occupation,
- obtention d'un permis d'aménager de 30 parcelles minimum d'une superficie moyenne de 650 m²/parcelle (*à revoir sans doute*), purgé de tout recours aussi bien administratif que tiers,
- que les réseaux municipaux soient dimensionnés pour accueillir le lotissement (eau potable, eaux usées, électricité),
- pas de fouilles archéologiques préventives,
- pas de participation imposée à des équipements communaux (sauf accords mutuels avec la municipalité),
- que l'étude de sol ne révèle aucun remblai supérieur à 40 cm de profondeur, que le terrain ne nécessite pas de dépollution ou de décontamination,
- pas de présence de sources,
- aucune présence de carrière ou de marnière sur le terrain,

étant précisé que cette offre est valable jusqu'au 24 octobre 2018.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix POUR et 1 voix CONTRE (*Monsieur Mickaël CHESNEL*), approuve cette offre telle que proposée, étant rappelée que malgré consultation, il s'agit de la seule et unique offre.

Il est toutefois souligné le risque d'aménagements éventuels au titre de la condition suivante : « réseaux municipaux dimensionnés », ce qui, si la situation devait se produire, entraînerait d'importants investissements pour la Commune. Cette clause mérite à la fois vigilance et prudence.

VI -VOIRIE

1°) ÉTUDE DU CAUE

La Commune souhaite s'engager dans une réflexion de sécurisation et de valorisation de la rue André Lemaitre. Un état des lieux a été réalisé par le CAUE dont chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire par mail. Les phasages de travaux et estimations financières sont définis à $76\,500\,\in\,$ HT (930 m²) et à $554\,500\,\in\,$ HT (5 940 m²).

Monsieur le Maire suggère que soit créée une commission participative composée de quelques habitants de la rue André Lemaitre afin de recenser leurs avis et idées, mais il rappelle que les décisions seront du ressort du Conseil Municipal.

VII - QUESTIONS DIVERSES

• Un devis a été sollicité pour l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle à capot à la salle Gobusseau, ainsi qu'une table en inox pour remplacer l'actuelle table en bois.

Une étagère en inox a été également demandée ainsi qu'une douchette pour l'évier. Le devis établi par la société Tecnorest s'élève à 3 081.76 € H.T. Afin de récupérer la TVA, il convient d'inscrire la dépense TTC en investissement. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le budget de l'année en cours par l'adoption de la délibération suivante :

| SECTION | ARTICLE | LIBELLE | MONTANT |
|--------------------------|---------|--|--------------|
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Dépenses | 615221 | Entretien de bâtiments | - 3 700.00 € |
| Dépenses | 021 | Virement à la section d'investissement | + 3 700.00 € |
| Section d'investissement | ARTICLE | LIBELLE | MONTANT |
| Dépenses | 2184 | Acquisition mobilier | + 3 700.00 € |
| Recettes | 023 | Virement de la section de fonctionnement | + 3 700.00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces acquisitions. Il autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer le devis correspondant et valide la décision budgétaire proposée.

(20 H 30 : départ de Monsieur Philippe CHAGNEUX)

Madame CHARLES fait part des informations suivantes :

- 1 mariage le 14 juillet : Monsieur LAGORIO et Madame GALLOUIN,
- 3 naissances :
- le 10 juillet, Aria DE FREITAS; le 1er septembre, Adèle LAURENT et le 7 septembre Malo HENRY.
- 2 baptêmes républicains célébrés le 22 septembre dernier par Madame CHARLES : Iléna et Emerick DELISLE.

♦ Fêtes et cérémonies :

- La distribution du colis de Noël aux personnes âgées aura lieu le samedi 15 décembre prochain.
- Un concert sera organisé par l'office de Tourisme d'Argences le vendredi 15 février 2019 dans la salle Gobusseau. Il devrait s'agir du groupe The Dennis Hopper's qui s'était déjà produit à Cesny aux Vignes en mai 2016.

Monsieur CALLÉJAS fait part des informations suivantes :

♦ Travaux et acquisitions :

- La Commission voirie s'est réunie le 12 juillet dernier et a effectué une visite sur la totalité des voiries de la commune. Depuis, le marquage des passages pour piétons doit être refait ainsi que le marquage du « stop » de la rue Émile Lerat et des arrêts de bus. Une partie de la dépense est à la charge de la Commune, soit 540 € (la CDC ayant directement payé les signalisations lui incombant).
- Fin août, une demande de déclaration préalable pour la construction du pylône de télécommunication, route de 4 Puits, a été adressée à la Mairie. Les délais d'instructions étant à présent terminés, un accord tacite a été émis.
- Concernant la salle des fêtes, de nouveaux couverts ont été achetés chez Ikéa pour être mis à la disposition des locataires. Les anciens couverts sont utilisés pour la cantine.

♥ Urbanisme:

• Un permis de construire a été accordé le 25 septembre dernier, pour un terrain situé au fond de l'impasse Sébastien Saint Clair. Un accès à la parcelle doit être réalisé au préalable par les propriétaires.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

♥ Divers

- La commune de Cesny aux Vignes est désormais dotée d'un site internet. Rappel de l'adresse : www.mairiecesnyauxvignes.fr
- Il n'a pas été fait appel à un prestataire extérieur, permettant ainsi de réaliser une économie conséquente. Seule dépense : le temps de travail des deux agents administratifs chargés de sa mise en œuvre.
- Une réunion a eu lieu le 10 juillet dernier à Mézidon Vallée d'Auge, réunion organisée par le Conseil Départemental du Calvados et regroupant différentes communes du secteur de Mézidon. Il s'agissait d'évoquer la reprise des travaux de déploiement du réseau public fibre Calvados. Il a été confirmé la construction de ce réseau sur notre commune pour l'été 2019.
- Toutefois, la Communauté de Communes Val ès Dunes poursuit de son côté la mise en place d'un service de télécommunications (l'opérateur Linkt a d'ores et déjà été retenu et un abonnement de 6 mois est obligatoire avec d'enclencher le démarrage des travaux).
- Madame HEUZEY, propriétaire du Château de Cesny aux Vignes, a déclaré 4 chambres mises en location au titre de chambre d'hôte, et ce en année complète. L'été dernier, deux spectacles ouverts au public ont été donnés dans le parc. A priori, Madame HEUZEY souhaite faire vivre et faire connaître à l'avenir le château aux habitants et aux enfants de l'école de Cesny.
- Un parent d'élève sollicite la mise en place d'un tarif dégressif lors de l'inscription de plusieurs enfants à la cantine au sein d'une même famille (en l'occurrence, 3 enfants).
- Il est rappelé que le coût d'un repas est de $3.40 \in$ alors que le traiteur facture un montant de $3.47 \in$ à la commune. En outre, ne sont pas répercutés les frais de personnels et les charges diverses telles que l'eau, l'électricité, l'entretien des bâtiments.... Le coût réel dépasse vraisemblablement les $6 \in$ soit une différence d'au moins $2.60 \in$ supportée par le budget communal.
- Une réunion de conseil communautaire de la Communauté de Communes Val ès Dunes aura lieu salle Gobusseau le jeudi 29 novembre prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 25.